



**Contrat de Licence Perpétuelle pour les Livres électroniques
Ovid Technologies Sarl**

Avant d'acheter la licence pour ce Produit, vous devrez avoir compris et accepté l'intégralité du présent Contrat de Licence qui régit votre utilisation de ce Produit. Après lecture du présent Contrat, votre signature confirmera votre acceptation de son contenu. Pour toute question, veuillez contacter Ovid au 00 33 (1) 47 14 61 20. Veuillez conserver une copie du présent Contrat dans vos dossiers. INITIALES

Le présent Contrat de Licence Perpétuelle pour les Livres électroniques, en date du _____, 201__, (la « **Date d'Effet** »), conclu entre **Ovid Technologies Sarl**, dont les bureaux sont situés 1, rue Eugène et Armand Peugeot, 92856 RUEIL-MALMAISON Cedex, France (ci-après désigné par « **Ovid** » et _____, dont les bureaux sont situés _____ (ci-après désigné par l'« **Acheteur** »; et, conjointement avec Ovid, désignés par les « **Parties** », octroie à l'Acheteur l'achat d'une licence pour ce Produit, comme défini ci-dessous, en vertu des conditions stipulées dans le présent contrat (le « **Contrat** »). Il est possible d'obtenir une licence pour des livres électroniques supplémentaires via l'exécution par Ovid et l'Acheteur d'un ou plusieurs addenda au présent Contrat principalement sous forme d'Annexe aux présentes (chacune étant désignée par « **Addendum** »).

1. DEFINITIONS.

1.1. « Produit » signifie l'édition spécifique du livre ou des livres électronique(s) listé(s) dans l'Annexe B et dans tout Addendum au présent Contrat. Si l'Annexe B ou un Addendum ne listait pas d'édition spécifique, l'édition disponible au moment de la Date d'Effet de cette Annexe B ou de cet Addendum sera réputée être l'édition listée dans celle-ci/celui-ci. L'achat d'une licence pour le Produit comme stipulé dans le présent Contrat n'inclut aucun droit sur une édition ou une mise à jour ultérieure du Produit.

1.2. « Site(s) Agréé(s) » signifie un site d'Acheteur comportant (i) une ou plusieurs institutions, (ii) un ou plusieurs emplacements géographiques ou (iii) une combinaison des deux éléments susmentionnés, et pour lesquels l'Acheteur effectue une demande d'agrément de son site auprès d'Ovid aux fins d'avoir accès au Produit. Une liste de Site(s) Agréé(s) est présentée en Annexe C pour les besoins du présent Contrat. L'Acheteur est en droit de modifier les institutions ou emplacements géographiques sous réserve de la remise d'une notification par écrit à Ovid. Dans le cas où un Acheteur souhaiterait ajouter des institutions, des emplacements géographiques ou acquérir une autre entité liée ou affiliée ou fusionner avec elle, pendant la durée du présent Contrat, l'Acheteur devra en faire la demande par écrit auprès d'Ovid, et ces institutions supplémentaires, emplacements géographiques, acquisitions ou entités ayant fusionné seront réputés être des sites indépendants et soumis à des frais supplémentaires, à la discrétion d'Ovid.

1.3. « Utilisateur(s) Agréé(s) » signifie : (i) Acheteur ; (ii) employés de l'Acheteur et entrepreneurs indépendants de l'Acheteur uniquement dans la mesure où ils ont accès au Produit pour le compte de l'Acheteur ; (iii) étudiants, personnel de la faculté et visiteurs agréés par l'Acheteur, dans les locaux de celui-ci, lorsque l'Acheteur est une institution académique ; (iv) les internes, membres ou médecins appartenant au personnel médical de l'Acheteur à qui l'Acheteur a octroyé l'autorisation d'utiliser les mots de passe d'identification disponibles, lorsque l'Acheteur est un fournisseur de services médicaux ; et (v) les patrons de l'Acheteur, lorsque l'Acheteur est une bibliothèque publique proposant un accès au Produit, et dans chaque cas, dans la limite où ces personnes ont accès au Produit à partir d'un Site Agréé. Ces Utilisateurs Agréés incluent les utilisateurs authentifiés qui ont accès au Produit à distance, via le(s) Site(s) Agréé(s) de l'Acheteur, par l'intermédiaire de processus de validation appropriés. Pour les besoins du présent Contrat, toute institution, association ou organisation liée ou affiliée à l'Acheteur ne pourra pas être considérée comme « Utilisateur Agréé » sans accord écrit de la part d'Ovid.

1.4. « Utilisation Autorisée » signifie toute utilisation du Produit par des Utilisateurs Agréés via un ou des Site(s) Agréé(s) uniquement à des fins de recherche interne ou personnelle ou de formation ci-incluses. Les Utilisateurs Agréés peuvent (i) consulter le contenu et les données ci-incluses sur les terminaux, (ii) imprimer les données obtenues à partir des recherches et effectuer des photocopies, en nombre limité, des impressions de ces résultats de recherches et (iii) télécharger les données obtenues à partir des recherches. L'Utilisation Autorisée exclut expressément (a) la copie, la duplication, la redistribution, la retransmission, la publication, le transfert ou l'exploitation commerciale ou autre forme d'exploitation du Produit ou de tout autre support matériel (par ex. DVD ou CD) contenant le Produit, en totalité ou en partie, lorsque ces actes sont contraires à l'Utilisation Autorisée ; (b) la préparation de travaux dérivés ou l'introduction des Produits, en totalité ou en partie, dans tout autre projet ou système ; (c) l'ingénierie inverse, la décompilation ou modification du Produit, en totalité ou en partie ; et (d) le chargement, téléchargement, la copie ou redistribution du Produit dans son intégralité ou concernant de grandes parties de celui-ci, à l'exception de ce qui est expressément autorisé par les présentes.

Outre l'Utilisation Autorisée décrite ci-dessus, l'Acheteur peut, uniquement pour les Produits dont Wolters Kluwer France SA ou l'une de ses sociétés apparentées est propriétaire et sous réserve des restrictions énoncées dans le présent Contrat:

- utiliser le Contenu à des fins de gestion interne, de référence, à des fins d'enseignement, de recherche et de formation ;
- consulter, accéder à, rechercher, récupérer, lire, exécuter et afficher le Contenu ;
- copier de façon électronique et conserver de façon permanente des parties limitées du Contenu ;
- imprimer et faire des copies en nombre limité de parties du Contenu, y compris faire des copies imprimées ou électroniques des articles, et autoriser la conservation permanente de ceux-ci ;
- distribuer le Contenu à des autorités gouvernementales et /ou réglementaires dans le cadre de dépôts auprès des ou de demandes émanant desdites autorités ;

- utiliser un logiciel de gestion de références bibliographiques avec le Contenu ;
- intégrer des parties limitées du Contenu dans des notes de cours, des modules d'études, listes de ressources en format imprimé et électronique (en ce compris en Braille et autres formes accessibles aux déficients visuels) et dans tout autre document (en ce compris sans s'y limiter des ouvrages multimédias) à utiliser dans le cadre de la formation et/ou dans des environnements virtuels encadrés (en ce compris sans s'y limiter des environnements d'apprentissage virtuels, des environnements d'apprentissage encadré, des environnements de recherche virtuelle et des environnements de bibliothèques) ; à condition que chaque article mentionne de façon appropriée la source, la référence du titre et le propriétaire du copyright ; autoriser leur conservation ;
- intégrer des parties limitées du Contenu en forme imprimée ou électronique dans des devoirs, portfolios, thèses et mémoires, incluant des reproductions de ceux-ci pour un usage personnel, de dépôt en bibliothèque, et pour les sponsors de travaux universitaires ; à condition que chaque article mentionne de façon appropriée la source, la référence du titre et le propriétaire du copyright ; autorise leur conservation ;
- l'Acheteur peut remplir des demandes auprès d'autres bibliothèques pour des quantités limitées du Produit par le biais d'accords de prêt entre bibliothèques dans les limites autorisées par la loi américaine sur le copyright et autre loi sur le copyright applicable ; et
- si l'Acheteur est une institution universitaire ou une bibliothèque, fournir à un Utilisateur Agréé via un système de catalogue en ligne d'accès public (OPAC), de Réserves en ligne (E- Reserves), ou un système similaire, une copie imprimée ou électronique de parties limitées du Contenu et autoriser un nombre limité de consultations de celle-ci et autoriser la conservation permanent de la copie imprimée ou électronique

2. UTILISATION DU PRODUIT.

2.1. Moyennant des Frais de Licence (décrits dans l'Article 8), Ovid octroie à l'Acheteur, par les présentes, la licence non-transférable (sauf indication contraire stipulée dans l'Article 11), non-exclusive et permanente permettant aux Utilisateurs Agréés d'avoir accès au Produit via les services en ligne d'Ovid depuis le(s) Site(s) Agréé(s), en vertu des conditions régissant le présent Contrat. Les Utilisateurs Agréés peuvent uniquement utiliser le Produit conformément à l'Utilisation Autorisée et, dans le cas d'un accès via une plateforme Ovid, conformément aux conditions d'utilisation en ligne disponibles sur son site web.

2.2. L'Acheteur aura accès au Produit via une plateforme Ovid, conformément aux dispositions des Articles 2.4 et 2.5 ci-dessous. Ovid (a) peut décider de faire payer des frais annuels d'utilisation de plateforme, et (b) à la demande de l'Acheteur, de créer un ou plusieurs mot(s) de passe d'identification Acheteur dont le nombre sera défini par Ovid, à sa discrétion, afin d'avoir accès au Produit durant les heures de service prévues. L'Acheteur admet, le cas échéant, que le(s) mot(s) de passe est/sont valide(s) uniquement dans le pays dans lequel il/ils a/ont été créé(s). Ovid se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier ou de changer le(s) mot(s) de passe d'identification Acheteur

- 2.3.** lorsque les circonstances l'exigent. A défaut, si l'Acheteur n'effectue pas la demande de mot(s) de passe d'identification, l'Acheteur et les Utilisateurs Agréés auront accès au Produit par validation d'une adresse de Protocole Internet (adresse IP). L'Acheteur peut décider d'utiliser des serveurs proxy afin de permettre aux Utilisateurs Agréés d'accéder au Produit à distance par l'intermédiaire de Site(s) Agréé(s).
- 2.4.** Certaines conditions supplémentaires peuvent s'appliquer au Produit sous licence dans le cadre des présentes. Ces conditions supplémentaires sont présentées dans les annexes aux présentes. En cas de conflit entre les conditions des présentes et les conditions stipulées dans une annexe, les conditions stipulées dans l'annexe prévaudront.
- 2.4.** Ovid accepte de faire tout ce qui est raisonnablement possible, commercialement parlant, afin de permettre un accès 24h/24, 7j/7, sous réserve du temps d'immobilisation nécessaire à la maintenance (que celle-ci soit prévue ou non) et à la résolution de problèmes ayant une incidence sur la connexion Internet d'Ovid et sous réserve de problèmes de connectivité de manière générale. En outre, étant donné qu'Ovid n'a aucun moyen de contrôle sur les facteurs ayant une incidence sur la transmission du Produit, Ovid ne garantit en aucun cas les performances du Produit via Internet ou via d'autres modes de transmission. Si l'Acheteur, quelle qu'en soit la raison, désire une sécurisation d'accès plus performante, Ovid peut s'arranger afin de mettre en place un circuit d'accès spécifique au Produit via une entreprise leader en télécommunications, en contrepartie de frais supplémentaires dont le montant sera fixé par Ovid.
- 2.5.** Ovid se réserve le droit d'interrompre, à tout moment, l'offre d'accès au Produit via toute plateforme Ovid. Ovid fera tout ce qui est raisonnablement possible, commercialement parlant, pour avertir de cette interruption au moins 30 jours à l'avance. Si Ovid décide, à la demande de l'Acheteur, d'interrompre cette offre d'accès, Ovid transmettra à l'Acheteur une copie du Produit par téléchargement électronique ou pourra, à sa discrétion, choisir de transmettre une Copie Electronique du Produit sur un support médiatique, moyennant le paiement par l'Acheteur de cette copie, des frais de livraison et/ou d'exécution et le respect des obligations de l'Annexe G aux présentes. Si Ovid décide d'interrompre l'offre d'accès via les plateformes Ovid, l'Acheteur sera remboursé de la partie non-utilisée des frais annuels d'utilisation de plateforme (calculés sur une base mensuelle).

3. DROITS DE PROPRIETE ET RESTRICTIONS D'UTILISATION DU PRODUIT.

- 3.1.** Le Produit est sous licence Ovid en vertu de contrats indépendants entre Ovid, les affiliés d'Ovid et/ou certains éditeurs ou autres titulaires des droits d'auteur (ces éditeurs ou autres titulaires des droits d'auteur sont désignés par les présentes par « Autres Titulaires des Droits d'auteur ») et est la propriété d'Ovid, des affiliés d'Ovid ou de ces Autres Titulaires des Droits d'auteur. Aucune disposition incluse dans le présent Contrat n'octroie de droit de propriété sur le/relatif au Produit, ou à tout contenu spécifique s'y rattachant, en tout ou en partie. Le titre ainsi que les droits d'auteur, brevets, marques déposées, secrets commerciaux et autres droits intellectuels applicables du/relatifs au Produit sont et resteront la propriété d'Ovid, des affiliés d'Ovid, ou d'Autres Titulaires des Droits d'auteur, comme il convient.
- 3.2.** Aucun droit d'utilisation du Produit n'est conféré à l'Utilisateur Agréé sauf autorisé par le présent Contrat.
- 3.3.** Les Utilisateurs Agréés doivent se référer aux informations de publication qui

figurent dans l'index bibliographique et aux informations relatives aux droits d'auteur qui figurent dans la publication originale. Il est recommandé aux Utilisateurs Agréés de consulter un conseiller juridique en ce qui concerne la législation sur les droits d'auteur avant d'utiliser certains matériels appartenant au Produit.

3.4. Par les présentes, l'Acheteur octroie à Ovid, les affiliés d'Ovid et/ou les Autres Titulaires des Droits d'auteur le droit de mettre en application ou de faire respecter pour leur propre compte les dispositions du présent Contrat dans la mesure où elles concernent le contenu du Produit.

4. DROITS RESTREINTS DU GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS. Le Produit est mis à disposition avec certains droits restreints uniquement applicables au gouvernement des Etats-Unis ou à ses représentants. L'utilisation, la duplication, la modification, l'affichage ou la divulgation par le gouvernement des Etats-Unis ou ses représentants est soumis à des restrictions présentées dans le DFARS 252.227-7015(b) (2), DFARS 227.7202-1(a), DFARS 227.7202-3(a), FAR 52.227-14 et dans le FAR 52.227-19, le cas échéant, ainsi que dans tout supplément FAR applicable.

5. OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR. L'Acheteur accepte les conditions suivantes :

5.1. être responsable (i) de l'installation, des coûts et de l'entretien d'un moyen et d'équipements de communication, (ii) des coûts de communication résultant de l'accès au Produit avec un mot de passe valide par tout Utilisateur Agréé ; (iii) du respect du caractère confidentiel et de la sécurité du/des mot(s) de passe créé(s) par Ovid pour l'Acheteur ; et (iv) de la nomination par écrit d'un membre du personnel en tant qu' « Administrateur Système » (responsable de projet) aux fins de résoudre les problèmes de mise en place, cette personne devant être joignable de manière régulière et en cas d'urgence, le cas échéant. L'Acheteur ne sera redevable d'aucun frais concernant la perte ou le vol du/des mot(s) de passe d'identification ; entendu qu'Ovid ait reçu une notification relative à cette perte ou ce vol dans les plus brefs délais, et

5.2. faire tout ce qui est raisonnablement possible afin de garantir que les Utilisateurs Agréés respectent les conditions du présent Contrat, les conditions d'accès et d'utilisation des services en ligne comme indiqué dans les conditions de services en ligne disponibles sur le(s) site(s) web Ovid, et toute directive ou restriction d'Ovid fournie par Ovid, le cas échéant ; et

5.3. offrir une pleine coopération et assistance à Ovid en ce qui concerne toute investigation relative à toute violation potentielle de ces conditions, directives ou restrictions stipulées dans l'Article 5.2 par tout Utilisateur Agréé, dans la mesure où ces Utilisateurs Agréés violeraient ces conditions, directives ou restrictions.

6. GARANTIES LIMITEES ET RESPONSABILITES LIMITEES.

6.1. GENERALITES.

LE PRODUIT ET TOUT SERVICE S'Y RATTACHANT OU TOUT CONTENU FOURNI EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT SONT REMIS PAR OVID ET ACCEPTE PAR L'ACHETEUR « TEL QUEL » ET SANS AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT. OVID, SES AFFILIES ET SES CONCEDANTS DE LICENCE NE FONT AUCUNE INTERPRETATION OU GARANTIE CONCERNANT LE PRODUIT, TOUT SERVICE EN VERTU DES PRESENTES OU TOUT CONTENU, ET OVID, SES AFFILIES ET SES CONCEDANTS DE LICENCE DENIENT TOUTE INTERPRETATION OU GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, DE MANIERE EXPLICITE OU IMPLICITE, RESULTANT

DE/RELATIVE AU PRESENT CONTRAT, AU PRODUIT, AU CONTENU OU AUX RESULTATS QUI EN DECOULENT, Y COMPRIS, SANS QUE CELA SOIT LIMITATIF, TOUTE GARANTIE RELATIVE A L'EXACTITUDE, LA QUALITE, LA JUSTESSE, LA PERFECTION, L'ETENDUE, LA CONVENANCE, LA DISPONIBILITE DU SYSTEME, LA COMPATIBILITE, LA QUALITE MARCHANDE, LA CONVENANCE PAR RAPPORT A UN OBJECTIF PARTICULIER, LE TITRE, LA NON-VIOLATION OU AUTRE (QUELS QUE SOIENT L'ACTIVITE COMMERCIALE ET LES USAGES COMMERCIAUX) AUCUN EMPLOYE N'EST AUTORISE A FAIRE DE DECLARATION MODIFIANT OU COMPLETANT LES GARANTIES ET LES LIMITATIONS INCLUSES DANS LE PRESENT CONTRAT. EN OUTRE, L'ACHETEUR ADMET QUE LE PRODUIT PUISSE ETRE SOUMIS A DES LIMITATIONS, DELAIS, TEMPS DE LATENCE ET AUTRES PROBLEMES INHERENTS LORS DE L'UTILISATION D'INTERNET ET DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES, ET QU'OVID NE SOIT PAS RESPONSABLE POUR TOUT DELAI, MANQUEMENT RELATIF A LA LIVRAISON, OU AUTRE DOMMAGE RESULTANT DE CES PROBLEMES.

6.2. CONTENU INFORMEL.

SANS RESTREINDRE D'AUCUNE MANIERE LES EFFETS DE L'ARTICLE 6.1 CI-DESSUS, L'ACHETEUR ADMET ET ACCEPTE LE FAIT QU'OVID NE FOURNISSE AUCUN CONSEIL MEDICAL RELATIF AU PRESENT CONTRAT ET QUE L'ACHETEUR SOIT LE SEUL ET UNIQUE RESPONSABLE DE L'UTILISATION DE TOUTE INFORMATION CONTENUE DANS LE PRODUIT OU DE TOUT CONTENU EXTERNE ET QUE SEUL UN PROFESSIONNEL DE LA SANTE AGREE SOIT EN MESURE D'EMETTRE UN AVIS MEDICAL, D'EFFECTUER UN DIAGNOSTIQUE ET DE PRESCRIRE UN TRAITEMENT, QUELLE QUE SOIT L'UTILISATION FAITE DU PRODUIT, DU CONTENU EXTERNE OU DE L'INFORMATION CI-INCLUSE PAR CE PROFESSIONNEL DE LA SANTE. NI OVID, NI SES EMPLOYES OU REPRESENTANTS NE POURRONT ETRE TENUS POUR RESPONSABLES DE L'ASSISTANCE APPORTEE AUX UTILISATEURS AGREES DURANT L'UTILISATION DU PRODUIT AUX FINS DE RECHERCHE, ET TOUTE ASSISTANTE REÇUE DE LA PART DES EMPLOYES OU DES REPRESENTANTS D'OVID SERA EFFECTUEE AUX RISQUES DES UTILISATEURS AGREES. LES UTILISATEURS AGREES, Y COMPRIS LES MEDECINS, LE PERSONNEL MEDICAL ET AUTRES PROFESSIONNELS UTILISANT LE PRODUIT NE DOIVENT PAS SE FIER AUX INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRODUIT. ILS DOIVENT, A DEFAUT, SE FIER A LEUR JUGEMENT ET EXPERTISE CLINIQUES EN MATIERE DE DIAGNOSTIQUE ET DE TRAITEMENT.

6.3. LIMITATION DE RESPONSABILITE.

NONOBTANT TOUTE STIPULATION CONTRAIRE DES PRESENTES, EN AUCUN CAS OVID, SES AFFILIES OU SES CONCEDANTS DE LICENCE OU L'UN DE SES OU DE LEURS DIRECTEURS, FONCTIONNAIRES, EMPLOYES OU REPRESENTANTS RESPECTIFS NE SERONT RESPONSABLES VIS-A-VIS DE L'ACHETEUR, SES UTILISATEURS AGREES OU TOUTE TIERCE PARTIE EFFECTUANT UNE RECLAMATION RELATIVE AU PRESENT CONTRAT, QUE CE SOIT DANS LE CAS D'ACTE DELICTUEL, DE CONTRAT, D'OBLIGATIONS STRICTES OU DE TOUTE HYPOTHESE LEGALE, OU EQUITABLE, (A) POUR LA PERTE DE BENEFICES, PERTE DE REVENUS, PERTE D'OPPORTUNITES COMMERCIALES OU POUR TOUT AUTRE DOMMAGE CARACTERISTIQUE, PASSIBLE DE SANCTION, SPECIFIQUE, ACCIDENTEL, INDIRECT, CONSEQUENT OU SIMILAIRE,

CHACUN D'ENTRE EUX ETANT EXCLU PAR ACCORD ENTRE LES PARTIES, QUE CES DOMMAGES AIENT ETE PREVISIBLES OU QUE LES PARTIES AIENT ETE AVERTIES DE LA POSSIBILITE DE TELS DOMMAGES ; OU (B) POUR TOUTE RECLAMATION, DOMMAGE OU COUT QUEL QU'IL SOIT EXCEDANT LES FRAIS DE SOUSCRIPTION VERSES PAR L'ACHETEUR AUPRES D'OVID DURANT LES DOUZE MOIS PRECEDANT LE PREMIER EVENEMENT AYANT DONNE LIEU A CETTE RESPONSABILITE. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITE ET LES CLAUSES DE NON-GARANTIE DEFINIES DANS L'ARTICLE 6 NE FONT PAS PARTIE DES RECOURS LEGAUX ETABLIS PAR LES PRESENTES ET SURVIVRONT ET S'APPLIQUERONT MEME DANS LE CAS OU CES RECOURS LEGAUX AURAIENT ECHOUÉ.

7. INDEMNISATION.

A l'exception de toute réclamation résultant de ou relative à la violation par Ovid, les affiliés d'Ovid ou tout Autre Titulaire des Droits d'auteur de tout droit d'auteur, brevet, marque déposée ou secret commercial de tierce partie (entendu que l'Autre Titulaire des Droits d'auteur ait indemnisé Ovid en conséquence en ce qui concerne ces réclamations), l'Acheteur accepte d'indemniser Ovid en conséquence et de défendre, à ses propres frais (y compris les frais raisonnables d'avocat), contre toute réclamation de tierce partie (y compris, sans que cela soit limitatif, la violation des droits d'auteur) résultant de ou relative à l'utilisation par l'Utilisateur Agréé du Produit ou de tout matériel fourni en vertu du présent Contrat, indépendamment du fait qu'Ovid aurait pu prévoir de telles réclamations ; entendu qu'Ovid avertisse l'Acheteur dans les plus brefs délais de la réclamation et fournisse toutes les informations et la coopération nécessaires afin de traiter et de défendre la réclamation. Ovid peut décider, à sa seule discrétion, d'aider à défendre, traiter et résoudre toute réclamation.

8. PAIEMENT.

Les Frais de Licence pour le Produit sont établis dans l'Annexe A et dans tout Addendum applicable. Le paiement sera exigible à l'exécution du présent Contrat (sauf indication contraire stipulée dans l'Addendum pertinent). Les frais annuels d'utilisation de plateforme, les frais d'ajout de Sites Agréés, ou tout autre montant dont l'Acheteur est redevable seront assujettis aux taux d'Ovid indiqués par les présentes ou seront exigibles comme établi par Ovid. Les factures sont redevables à trente (30) jours suivant la date de facturation. Tous les prix, frais et taxes stipulés par les présentes sont indiqués, et seront établis, sauf disposition incluse dans ce paragraphe, en Euro. Ovid émettra des factures à l'Acheteur en Euro et l'Acheteur effectuera le paiement auprès d'Ovid en Euro. Dans le cas où l'Acheteur manquerait à ses obligations de paiement avant échéance, Ovid se réserve le droit de refuser l'accès au Produit via les plateformes Ovid jusqu'à réception du paiement approprié. Il incombe à l'Acheteur de régler toutes les taxes ou autres frais inhérents occasionnés conformément au présent Contrat. L'Acheteur doit, dès que possible, fournir le numéro d'identification ou le certificat d'exonération de taxe applicable, le cas échéant, condition nécessaire afin qu'Ovid ne collecte pas de taxe en vertu des présentes ; entendu que l'Acheteur reste responsable de toute taxe imposée en dehors du régime d'exonération de taxe. Si l'Acheteur manquait à ses obligations de paiement dans les dix (10) jours suivant la date d'exigibilité de ce paiement, les montants impayés seront soumis à des intérêts à partir de la date d'échéance jusqu'à la date de paiement, au taux de dix-huit pour cent (18%) par an ou au taux le plus élevé autorisé par la loi en vigueur, le taux le plus faible étant retenu.

9. DUREE.

Dès acquittement des Frais de Licence, si applicables, le droit de l'Acheteur et la licence du Produit pertinent seront perpétuels, sous réserve du respect par l'Acheteur et par les Utilisateurs Agréés des dispositions de l'Article 2.1 et des dispositions applicables de

l'Article 8 comme susmentionné. Cependant, Ovid pourra à tout moment résilier tout accès au Produit fourni via une plateforme Ovid conformément aux dispositions de l'Article 2.5 des présentes.

10. RESILIATION.

Si l'Acheteur ou tout Utilisateur Agréé viole les conditions du présent Contrat, il sera tenu de remédier à la violation dans un délai de dix (10) jours ouvrables. Ovid se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès au(x) Produit(s) en réponse à une telle violation. Si l'Acheteur ou l'Utilisateur Agréé n'a pas remédié à la violation durant cette période de dix (10) jours, Ovid pourra résilier le présent Contrat et utiliser tout autre recours légal ; entendu que, dans le cas d'une violation qui ne pourrait pas être résolue durant ce délai, Ovid pourra résilier le présent Contrat au moment de la violation. Les dispositions du présent Contrat qui protègent les droits de propriété d'Ovid, des affiliés d'Ovid et des Autres Titulaires des Droits d'auteur continueront d'être applicables après résiliation. Toute résiliation, qu'elle résulte d'une violation ou non, n'aura pas d'incidence sur tout droit, obligation ou responsabilité d'une des parties qui surviendrait avant la résiliation du présent Contrat.

11. TRANSFERT.

L'Acheteur ne doit pas transférer le présent Contrat ni déléguer l'une de ses fonctions, en tout ou en partie, sans l'accord écrit préalable d'Ovid. L'acceptation d'Ovid ne doit en aucun cas être interprétée comme une décharge des responsabilités de l'Acheteur, quelle qu'elle soit, de respecter ses obligations en vertu du présent Contrat. Ovid peut transférer le présent Contrat à tout affilié ou successeur d'Ovid, et peut, dans tous les cas, déléguer ses fonctions, en tout ou en partie, sans le consentement de l'Acheteur. L'ayant droit de l'une des parties agréées en vertu des présentes sera lié par les conditions du présent Contrat et se verra transférer tous les droits et obligations de la partie qui transfère établis dans le présent Contrat. Si tout ayant droit refuse d'être lié par l'ensemble des conditions et obligations du présent Contrat ou si tout transfert est effectué par violation des conditions du présent Contrat, ce transfert sera alors considéré comme nul et non avenue et ne pourra pas être mis en vigueur et appliqué.

12. INTEGRALITE DU CONTRAT.

Le présent Contrat (y compris tout Addendum) et les conditions des services en ligne disponibles sur le(s) site(s) web d'Ovid constituent l'intégralité du Contrat entre les Parties en ce qui concerne le sujet abordé. Il est expressément convenu que toute condition du bon de commande ou autre instrument similaire émis par l'Acheteur en ce qui concerne le présent Contrat n'aura aucun impact sur les conditions du présent Contrat, entendu que la déclaration de renouvellement de la part de l'Acheteur soit réputée être une modification ou un avenant aux Annexes aux présentes. Le présent Contrat ne pourra pas être modifié ou rectifié sans accord écrit de la part des Parties.

13. NOTIFICATIONS.

Toute notification, consentement ou autre communication à laquelle il est fait référence par les présentes sera effectuée par écrit et sera transmise à l'autre partie par courrier prioritaire, courrier recommandé avec accusé de réception ou par courrier livré le lendemain (par exemple FedEx, UPS, etc.) à l'adresse d'Ovid indiquée dans le paragraphe d'introduction du présent Contrat ou à l'adresse de l'Acheteur appropriée indiquée dans l'Annexe A. La mise en application de la notification, du consentement ou de la communication en vertu des présentes sera effective à réception de l'accusé de réception ou du justificatif de livraison du courrier.

14. FORCE MAJEURE.

Ovid ne sera pas tenu pour responsable de tout délai, manquement aux conditions de résultats ou interruption de service résultant de circonstances imprévues ou de circonstances indépendantes de sa volonté, y compris, sans que cela soit limitatif, les guerres, grèves, troubles à l'ordre public ou cas de force majeure.

15. DIVISIBILITE.

Si l'une des conditions du présent Contrat est considérée comme inapplicable par un tribunal ou une agence administrative, les conditions qui subsistent resteront en vigueur et de plein effet.

16. DROIT APPLICABLE.

Le présent Contrat sera régi et interprété conformément à la loi française et les parties se soumettent à la compétence des tribunaux français. Sauf accord contraire conclu par écrit entre les Parties, le présent Contrat et tous les documents s'y rattachant doivent être rédigés en français et en anglais. Toute traduction du présent Contrat dans toute autre langue n'aura aucune incidence. Toutes les procédures relatives au présent Contrat doivent être effectuées en langue française et anglaise.

17. ABANDON DE PROCES AVEC JURES. CHAQUE PARTIE ABANDONNE PAR LES PRESENTES SON DROIT A UN PROCES AVEC JURES POUR TOUT LITIGE OU PROCEDURE LEGALE EMANANT DU PRESENT CONTRAT OU DU SUJET ABORDE DANS LES PRESENTES.

18. MODALITE DE RESOLUTION DE LITIGE ET LIEU DE JURIDICTION.

Les Parties acceptent que tout litige émanant des présentes soit soumis à des procédures de résolution selon les modalités et le lieu de juridiction déterminés par le lieu où l'Acheteur exerce son activité, comme suit : en France : les litiges seront soumis à la décision du tribunal de commerce de Nanterre (Hauts de Seine - 92).

Rien dans les présentes ne saurait être réputé limiter, ou affecter de toute autre manière, le droit de l'une ou l'autre des Parties à exercer un recours immédiat fondé sur l'équité (y compris par voie d'injonction) pour toute violation supposée des droits de propriété intellectuelle et des intérêts de la Partie.

19. PROCEDURES D'ARBITRAGE.

Les Parties acceptent que les procédures suivantes s'appliquent pour tout litige, en vertu des présentes, soumis à l'arbitrage. L'arbitrage doit être effectué par un médiateur unique, sélectionné conformément aux règles d'arbitrage en vigueur, à moins que le montant du litige n'excède l'équivalent de 200 000 Euros €. Si le montant du litige excède l'équivalent de 200 000 Euros €, celui-ci devra être déterminé par trois médiateurs, chaque partie désignant son médiateur, et chaque médiateur désigné par les Parties devant désigner un troisième médiateur. Le(s) médiateur(s) doit/doivent être familiarisé(s) et expérimenté(s) en licence de logiciel et avoir été autorisé(s) à pratiquer le droit pendant au moins dix ans. En aucun cas, les médiateurs ne sont autorisés à attribuer des dommages allant à l'encontre des dispositions de l'Article 6 du présent Contrat. Le(s) médiateur(s) sera/seront autorisé(s) à attribuer les coûts et frais d'avocat ou à les répartir entre les parties. Tout tribunal compétent pourra mettre en application le contrat entre les parties afin d'arbitrer leur litige et de rendre un jugement sur toute attribution

20. DELAI POUR TOUTE ACTION. Toute réclamation légale qu'elle provienne d'Ovid, d'un Acheteur, des Utilisateurs Agréés ou de tierce partie relative au produit doit avoir été soumise dans un délai d'un (1) an après que cette réclamation légale est survenue.

21. CONFIDENTIALITE L'Acheteur reconnaît que le Produit est la propriété d'Ovid, ses affiliés et ses concédants de licence, et que les procédures et méthodologies utilisées pour fabriquer le Produit constituent des secrets commerciaux de valeur. L'Acheteur doit, dans tous les cas, raisonnablement protéger la confidentialité en vertu du présent Contrat de la même manière qu'il s'efforce de protéger la confidentialité de ses propres biens et de ses informations confidentielles d'importance équivalente. L'Acheteur ne doit pas divulguer les conditions du présent Contrat, sauf lorsque la loi l'exige.

22. CONTREPARTIE. Le présent Contrat peut être signé en contreparties, chacune d'entre elles étant réputée être originale et l'ensemble de celles-ci constituant un seul et unique instrument. Les exemplaires photocopiés signés du présent Contrat lieront légalement les parties dans la même mesure que les documents originaux.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont accepté l'exécution du Contrat et par les présentes attestent et garantissent que leur signataire respectif ci-dessous est, à la date du présent Contrat, dûment habilité par toute action commune nécessaire à exécuter le présent Contrat.

OVID TECHNOLOGIES SARL

[ACHETEUR]

Par :

Par : *Nom de l'Institution* _____

Nom : M. Andrew RICHARDSON _____

Nom : _____

Titre : Gérant, Managing Director _____

Titre _____

Annexe A: Information du Compte Acheteur

Livré à :

Attention _____
Institution: _____
Adresse: _____
_____ Ville: _____
Code Postal : _____
Pays : _____
Téléphone: _____
Fax: _____
Email: _____

Facturé à :

Attention: _____
Institution: _____
Adresse: _____
_____ Ville: _____
Code Postal : _____
Pays : _____
Téléphone: _____
Fax: _____
Email: _____

[] N° du compte client Ovid : _____.

Administrateur I.T: _____	Téléphone: _____
Titre/Fonction: _____	Email: _____

FRAIS DE LICENCE POUR LES CONTENUS : _____

FRAIS DE LICENCE ANNUEL PLATFORME : _____

N° Client Ovid _____	Orion #: _____	Site #: _____
Type compte: <input type="checkbox"/> Site unique	<input type="checkbox"/> Consortium	<input type="checkbox"/> Multi-sites
Type Client : <input type="checkbox"/> Existant	<input type="checkbox"/> Nouveau	
Marché : <input type="checkbox"/> Academic/Medical	<input type="checkbox"/> Entreprise	<input type="checkbox"/> Gouvernemental
Statut TVA: <input type="checkbox"/> Non-exempt	<input type="checkbox"/> Exempt: _____	

Partie réservée à Ovid

Les Annexes suivantes s'appliquent à cet Accord de Licence :

- Annexe B : Descriptif des E-books Achetés
- Annexe C : Sites Autorisés /Bibliothèques membres
- Annexe D : Authentication

Annexe B: Identification des E-Books Achetés

<u>Titre du Livre</u>	<u>Editeur</u>	<u>Auteur(s)</u>	<u>Version de l'Édition</u>

Annexe C: Sites Autorisés /Bibliothèques membres

Site Principal: _____ (Code Site A)

Code Site	Institution/Site	Adresse / CP / Ville	Nom du Contact
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			

Annexe D: Authentication

Afin d'accélérer la mise à disposition de vos contenus en ligne Ovid, merci de suivre la procédure suivante: (1). Tester et valider toutes les adresses IP avant de renseigner le formulaire; (2). Sont seules valides les adresses IP structurées comme suit : XXX.XX.XXX.XXX à XXX.XX.XXX.XXX et XXX.XX.XXX.XXX à XXX.XX.XXX.XXX.

Code Site	Mot de Passe ?	IP Début	IP Fin
A	
B	
C	
D	
E	
F	
G	
H	
I	
J	